

la baguette du sourcier

L'étude sur la ressource en eau va bientôt commencer et nous saurons à quoi nous en tenir. Les élus auront certainement la sagesse d'en attendre les résultats avant toute décision et de suivre les recommandations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 23/10/2017 : « *Le contexte d'agrandissement de l'établissement impose la réalisation d'une étude hydrogéologique définissant le potentiel du gisement thermal et les mesures de protection à engager pour préserver ce gisement thermal. Le développement de l'activité thermique ne peut pas s'envisager sans avoir une ressource complémentaire dont les caractéristiques thermales soient de composition équivalentes à celles exploitées actuellement* ».

l'état des lieux

La problématique de l'entretien des installations thermales (milieu humide et corrosif), les malaises constatés sur le bâtiment (qui font l'objet d'une procédure juridique), l'utilisation par 2700 curistes d'installations prévues pour 1500, doivent nous amener à déterminer avec précision les travaux actuellement nécessaires (expertise- chiffrage) et à distinguer ceux qui sont à effectuer dans le cadre de reprise de malaises de ceux qui relèvent d'un défaut d'entretien courant, ou d'une sur-exploitation. En effet, il convient de s'assurer que l'exploitant actuel a respecté l'article 5 de la DSP : « *L'ensemble des ré-*

parations liées au fonctionnement des installations thermales sont à la charge de la société concessionnaire. La conservation, l'entretien et le renouvellement du matériel et du mobilier de l'établissement seront à la charge de la société concessionnaire et assurés de façon à ce qu'ils répondent toujours aux nécessités d'une exploitation rationnelle ». Pour défendre l'intérêt de la commune, un audit technique est donc indispensable. Cette mission doit être confiée à un expert indépendant car l'exploitant et son responsable technique (également conseiller municipal) ne peuvent être à la fois, juges et parties.

Ruissellement vôtre

Nous avons présenté le 10 mars l'analyse des comptes annuels de la Sarl Domaine Thermal et de sa société mère la Compagnie Européenne des Bains (CEB). Nous avons alors encore des interrogations sur certains postes dont nous n'avons pas le détail, notamment ceux qui concernaient les refacturations entre sociétés du même groupe. La publication des comptes annuels 2016 du Domaine Thermal nous permet d'apporter les précisions suivantes :

- le résultat d'exploitation du DT est de **314 933 €** et a permis une distribution de dividendes de **200 000 €** à la CEB
- le montant de la redevance versé à la CEB pour l'utilisation de la marque Valvital est de **140 526.96€**,
- le montant versé à la CEB au titre d'honoraires de gestion est de **120 293.03 €**.

C'est donc un total de **575 742.99 €** au minimum qui est dégagé en 2016 par le Domaine Thermal sur Montbrun qui, comparés aux **75 000 €** de redevance perçue par la commune, confirme le déséquilibre total de la Délégation de Service Public actuelle. Une fois de plus, nous répétons que le problème n'est pas que Valvital gagne de l'argent mais le fait qu'il soit insuffisamment partagé avec la commune, laquelle a supporté la totalité de l'investissement.

Un audit financier, confié à un expert indépendant, permettrait de valider et compléter ces informations.

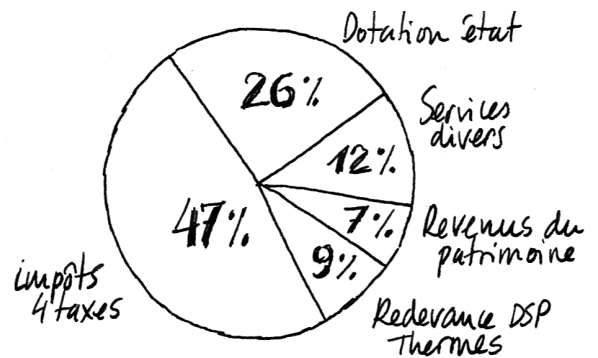


Combien de trous dans le fromage ?

Petite séance de rattrapage pour celles et ceux qui n'ont pas pu venir à la dernière réunion d'information de l'association le 13 octobre dernier, où l'assistance était en nombre, à propos de l'autonomie financière de la commune, et de l'intérêt stratégique de conserver des ressources propres.

Ressources Fonctionnement d'après budget primitif 2017

Revenus du patrimoine-loyers	60 350€	7%
Redevance DSP Thermes	75 000€	9%
Impôts-4 taxes (voir détail)	402 800€	47%
Dotations de l'Etat	219 000€	26%
Services et divers	100 557€	12%
Total ressources 2017	857 707€	



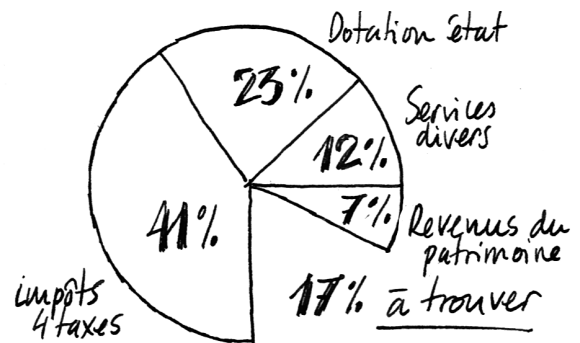
On note l'importance des impôts locaux et des dotations de l'Etat et nous savons que ces deux postes vont être largement impactés par les mesures

gouvernementales actuelles. Dans l'hypothèse d'une baisse des dotations de l'état de 10%, d'une perte de 25% de la taxe d'habitation et de la perte

totale de la redevance thermale en cas de vente, le budget de fonctionnement se verrait amputé de ≈ 145 000€.

Ressources Fonctionnement 2017 en cas de vente et de baisse des dotations de l'Etat et de la taxe Habitation

Revenus du patrimoine-loyers	60 350€	7%
A compenser	145 236€	17%
Impôts-4 taxes (voir détail)	354 464€	41%
Dotations de l'Etat	197 100€	23%
Services et divers	100 557€	12%
Total ressources 2017	857 707€	



Le seul levier pour compenser cette perte serait l'augmentation des taxes foncières. Sachant que sur 100€ versés par le contribuable, seuls 38€ reviennent à la commune (le reste est réparti sur la communauté de communes et le département), il faudrait plus que doubler (x2.2) la taxe foncière pour combler cette perte. Les élus soutiennent que les effets induits régleront ce problème. Nous en attendons la démonstration. Certes, il y aura des effets induits (qui seront d'ailleurs les mêmes quelle que soit l'option choisie pour un possible agrandissement!), ils seront significatifs pour les professionnels à titre personnel mais insuffisants en terme de rentrées directes sur le budget de la commune.

C'est pourtant ce budget de fonctionnement qui impacte la vie quotidienne des Montbrunois (entretien, employés communaux, école, piscine, subventions aux associations ...). Dans ce

contexte, une renégociation de la DSP à un taux de 13% sur les cures médicalisées et 5% sur la REF (voir écho des calades n°1) assurerait à la commune un revenu annuel de ≈ 220 000 € (sur le Chiffre d'Affaires des thermes 2016) et permettrait non seulement de compenser les 145 000€ manquants mais ramènerait 75 000€ de plus pour le fonctionnement de la commune. Si l'on applique ces taux au chiffre d'affaires prévu par Valvital en 2023, c'est une redevance de ≈ 330 000€ qui reviendrait à la commune.

La colère et l'inquiétude des maires, qui redoutent la disparition de leur commune faute de ressources financières propres, justifient amplement d'étudier cette solution. Nous espérons que les élus qui ont choisi de consacrer 24 000 € HT à l'enquête des Maitres du Rêve, certes intéressante mais qui ne nous a pas apporté beaucoup d'informations nouvelles, n'hé-

siteront pas à programmer ces études réclamées, indispensables à la prise de décision.

Nos propositions ne sont pas incompatibles avec les intérêts de Valvital. Proposer des soins thermaux dans un cadre préservé, authentique et vivant est la meilleure publicité que l'exploitant puisse espérer. C'est possible à condition que la commune reçoive sa juste part. Ces ressources supplémentaires lui permettraient d'assumer à la fois des aménagements raisonnés et durables mais aussi de maintenir et d'amplifier toutes les actions (entretien, logement, école, animations ...) nécessaires aux Montbrunois et aux curistes pour bien vivre à Montbrun toute l'année.



Parole d'expert

Parmi les nombreux témoignages d'encouragement et de soutien que nous avons reçus, nous souhaitons vous faire partager celui de J.P. Laurencin, chercheur au CNRS, évaluateur de politiques publiques.

Commentaires sur la position de l'association BVM concernant la possible vente des thermes avec extension de la capacité d'accueil des curistes et installations pour remise en forme

En se reportant à la note de synthèse qui rend compte de la réunion du vendredi 13 octobre organisée par l'association et au dossier complet qu'elle m'a transmis, on est d'abord surpris de constater le manque de concertation. Avec ses trois volets tout à fait distincts que sont en premier lieu la vente des thermes avec la fin de la DSP, en second lieu l'augmentation projetée du nombre de curistes, et en troisième lieu le projet d'un accueil de touristes pour remise en forme, au moins un de ces trois volets à lui seul justifiait qu'il y ait débat avec échange d'informations et confrontation de points de vue.

Cette absence de confrontation ne garantit pas l'adhésion de la population locale et la réussite de ce projet. C'est la marque d'un dossier bâti à la hâte et dans l'opacité vis-vis de la population, par ses promoteurs. Ceci s'expliquerait par la méthode retenue par l'équipe municipale pour répondre à l'appel à projets de la Région Auvergne Rhône-Alpes 2016-2020. Pour étoffer le dossier de candidature de la commune et lui donner plus de chances de succès, les trois volets distingués plus haut ont été mixés en une proposition globale sans que soient envisagées d'autres propositions. Il fallait semble-t-il frapper fort dans les ambitions annoncées. Le problème que veut souligner ce premier propos est la docilité et l'absence de réflexion de la réponse de Montbrun-les-Bains à l'appel à projets régional alors que la Région ne cherche pas du tout à favoriser le développement durable de la commune. La présentation du Plan thermal le montre, elle veut que l'offre de stations thermales sur le territoire régional améliore l'attrait touristique de la région dans ce domaine. Face à cela la question du devenir de la commune est accessoire.

Fallait-il donc à ce point perdre de vue les grandes incertitudes que l'association distingue de manière très complète et argumentée ? J'en retiens deux particulièrement.

1° La question de la ressource en eau, d'abord abordée par le BRGM puis récemment examinée par le Bureau d'études Idées-Eaux est une question majeure qui doit être élucidée avant toute décision car c'est une contrainte forte. Si la réserve d'eau thermique en vient à être épuisée par une population thermique excessive, le site thermal risque de périliter; balayant ainsi tous les espoirs sur les retombées économiques durables attendues pour la commune (emplois, stimulation des commerces etc..). Il en est de même pour les réserves d'eau saine non thermique dont la recharge est elle aussi rendue bien incertaine avec la baisse tendancielle de la pluviométrie utile à cette recharge. Ces risques, dont témoigne de nombreux

incidents, pèsent aussi sur le modèle économique lui-même de l'exploitation. En cas de sur-exploitation de la ressource, modification de sa minéralisation l'Agence régionale de Santé (ARS) pourrait revoir son agrément concernant l'activité thermique de soins médicalisés, hypothéquant ainsi la poursuite de l'activité.

Pour la commune, la vente du site thermal associée à des annonces et des promesses irréalistes déboucherait au bout de quelques années sur le pire des scénarios. Le seul avantage aura été dans ce cas de créer un pic d'emplois temporaires sur la durée des chantiers de construction.

2° La fiscalité locale est en mutation et si les collectivités territoriales s'en émeuvent (la Région, le Département, la Commune), leurs revendications et leur mécontentement n'y changeront rien : baisse de la dotation de l'Etat, baisse des assujettis à la taxe d'habitation etc... Dès lors, le loyer versé à la commune par l'exploitant est une ressource financière précieuse que ne compensera pas le produit de la vente. Sur cette question l'association BVM a une parfaite analyse de la situation avec ce que laissent prévoir les orientations du gouvernement. A budget constant, la taxe foncière devrait en effet forcément venir relayer la perte de ces ressources!!

A propos du loyer et au vu des comparaisons avec d'autres sites, on ne peut que partager la proposition de l'association BVM de relever le taux de la redevance versée à la commune par l'exploitant avec des clauses prévoyant des révisions en fonction de l'évolution de l'activité thermique. L'attrait touristique de la commune, la rentabilité de l'outil thermal qu'on ne peut contester; justifient pleinement la révision de la redevance dans le cadre d'une délégation de service public maintenue.

En conclusion, nous sommes en présence d'un dossier dans lequel des opportunités en lien avec la politique régionale dans un faisceau d'intérêts locaux à court terme ont pris la place d'une réflexion attachée à tirer les enseignements du passé et à analyser objectivement le fonctionnement actuel du site. La faille de ce dossier est de se projeter dans un scénario sans contrainte et sans souci de la bonne dimension du site pour qu'il s'intègre plus harmonieusement dans la vie de la commune. Comment et pourquoi les promoteurs de ce dossier sont-ils, à ce point, ignorants des difficultés et insuffisances apparues ces dernières années et pourquoi sont-ils opposés au dialogue ?

*Jean Paul LAURENCIN
Docteur d'Etat en Sciences Economiques,
Chercheur au CNRS,
Evalueur de politiques publiques*

La laitière et le pot au lait

Perrette sur sa tête ayant un pot au lait,
 Bien posé sur un coussinet,
 Prétendait arriver sans encombre à la ville.
 Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
 Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
 Cotillon simple et souliers plats ;
 Notre laitière ainsi troussée
 Comptait déjà dans sa pensée
 Tout le prix de son lait ; en employait l'argent ;
 Achetait un cent d'œufs ; faisait triple couvée :
 La chose allait à bien par son soin diligent.
 « Il m'est, disait-elle, facile
 D'élever des poulets autour de ma maison ;
 Le renard sera bien habile
 S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
 Le porc à s'engraisser coûtera peu de son ;
 Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable :
 J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
 Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
 Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
 Que je verrai sauter au milieu du troupeau ? »
 Perrette là-dessus saute aussi, transportée :



Le lait tombe ; adieu veau, vache, cochon, couvée.
 La dame de ces biens, quittant d'un œil marri
 Sa fortune ainsi répandue,
 Va s'excuser à son mari,
 En grand danger d'être battue.
 Le récit en farce en fut fait ;
 On l'appela le Pot au lait.
 Quel esprit ne bat la compagne ?
 Qui ne fait châteaux en Espagne ?
 Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
 Autant les sages que les fous.
 Chacun songe en veillant ; il n'est rien de plus doux.
 Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes ;
 Tout le bien du monde est à nous,
 Tous les honneurs, toutes les femmes.
 Quand je suis seul je fais au plus brave un défi ;
 Je m'écarte, je vais détrôner le Sophi ;
 On m'élit roi, mon peuple m'aime ;
 Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant :
 Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
 Je suis Gros-Jean comme devant.

Jean de La Fontaine

LABYRINTHE



Aidez les Maîtres du rêve à défaire ce sac de noeuds.

MOTS CROISÉS

1

Horizontalement : 1. Art du verbicruciste à reporter sa grille au lendemain.

Solutions du N°4 : 1. pouvoir 2. loi 3. général 4. intérêt 5. populaires 6. village 7. citoyen 8. élue 9. démocratie

LA CITATION DU JOUR

Forage! ô désespoir! ô sécheresse ennemie!
 Corneille (L'Acide, Acte I, scène IV)



LES AVENTURES DU FANTÔME DE CHARLES DU PUY MONTBRUN

